

RENTREE 2022-2023

CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE À PARTIR DU COLLÈGE



INSCRIPTION SCOLAIRE

Par Internet sur le site :
www.sylvia.sddv.fr

A l'agence commerciale :
Office de Tourisme de
Saint-Dié-des-Vosges

Les inscriptions aux transports scolaires sont ouvertes
à partir du 16 mai 2022.

Cette démarche est obligatoire pour tous les élèves scolarisés
(y compris pour les élèves déjà inscrits les années précédentes).

Pour les ayants droit :
plus tôt l'inscription est faite,
moins cher est l'abonnement

Inscription avant le 14 juillet 2022
Inscription entre le 14 juillet et le 15 août 2022
Inscription à partir du 16 août 2022

94 €
104 €
114 €

(Le tarif pour les non ayants droit est de 244€)

Comment inscrire ou réinscrire son (ses) enfant(s) ?

Faire l'inscription en ligne sur le site internet www.sylvia.sddv.fr sur la page « Boutique en ligne »
Si vous possédez déjà une **carte scolaire Syllabe**, il est important de ne pas refaire une nouvelle demande de carte, auquel cas votre demande ne pourra être traitée.

Vous avez déjà une carte scolaire Syllabe ?



1/ Munissez-vous du numéro de votre **carte scolaire Syllabe**.

2/ Allez sur la boutique en ligne et remplissez un formulaire « Renouvellement d'inscription scolaire ».

Renseignez les informations demandées et suivez les étapes.

Après réception par e-mail de la confirmation du renouvellement de votre inscription, les droits sont réactivés sur votre carte. Attention, c'est la date de réception de cet e-mail qui fera foi pour définir le tarif à payer.

Vous devez, dès maintenant recharger le Pass scolaire 2022-2023 sur votre carte en allant sur la boutique en ligne ou à l'agence commerciale Sylvia.

Si l'élève est en garde alternée et a besoin de 2 transports :
le parent qui fait la demande paie l'abonnement et le second parent se verra délivrer une seconde carte gratuitement.

Vous n'avez pas encore de carte scolaire Syllabe ?

1/ Munissez-vous d'une photo, d'une pièce d'identité (carte d'identité ou livret de famille) et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

2/ Allez sur la boutique en ligne et faites une « Demande de carte scolaire ».

3/ Complétez vos coordonnées. Un e-mail d'enregistrement de la demande vous est envoyé. Utilisez le lien fourni dans l'e-mail et remplissez le formulaire.

Renseignez les informations demandées et suivez les étapes.

Lorsque votre demande sera acceptée, vous recevrez un e-mail de validation. Attention, c'est la date de réception de cet e-mail qui fera foi pour définir le tarif à payer.

Une fois que vous aurez reçu votre numéro de carte par e-mail, vous devez acheter votre Pass scolaire 2022/2023 sur la boutique en ligne ou à l'agence commerciale.

Dès paiement, votre carte Syllabe vous sera délivrée (par courrier ou directement à l'agence commerciale Sylvia, selon le mode choisi lors de l'inscription).

Ma carte de transport scolaire

Deux moyens de paiement : sur la boutique en ligne ou à l'agence commerciale Sylvia.
En cas de perte ou de vol de la carte, un duplicata payant (15 euros) est à faire à l'agence commerciale Sylvia.

Pour les élèves qui habitent Saint-Dié-des-Vosges, ont moins de 16 ans et empruntent les lignes 5 5 21 (23), l'inscription doit obligatoirement se faire à l'agence commerciale Sylvia pour vous éviter d'avancer le coût du Pass scolaire 2022/2023 jusqu'au 14 juillet 2022.

Vous avez déjà une carte scolaire Syllabe ?

Rendez-vous à l'agence avec votre carte Syllabe afin de la réactiver pour l'année scolaire 2022/2023.

Vous n'avez pas encore de carte scolaire Syllabe ?

Rendez-vous à l'agence avec photo, pièce d'identité (carte d'identité ou livret de famille) et justificatif de domicile de moins de trois mois.

Retrouvez toutes les informations
à l'adresse www.sylvia.sddv.fr



Téléchargez
Réseau Sylvia

transdev
the mobility company



Sylvia - Transport Saint-Dié Agglomération

Agence Sylvia

Office de Tourisme - 88100 Saint-Dié-des-Vosges

Ouverte du lundi au samedi

de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

0 800 880 676 Service à l'usager

Service à l'usager



vosges